

Procès-verbal du Conseil d'administration de l'IUT du Havre du 11.12.2018

Approuvé à la séance du 22.01.19

Présentes : Mmes Boudebous, Delarue, Goujon, Lebas, Millet, Morel, Panchou-Desjardin.

Présents : MM. Bénard, Bertrand, Duflo, Ech-Cherif-El-Kettani, Garnier, Ivoll, Maréchal, Sadeg, Serin, Vautier.

Représentés : M. Joignant, Le Breton

Excusées :

Excusé : MM. Ben Moussa, Costa-Drolon

Absentes : Mmes Craik, Guégot

Absents : MM. Delaunay, Jourel, Le Bossenec

Invités : Stéphane Lauwick, Basilia Marchandise-Ruiz, Armelle Motte.

La séance est ouverte à 18h25 par la présidente.

Secrétaire de séance : Emilie Goujon

Ordre du jour

1. Accueil des nouveaux administrateurs.
2. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 23 octobre 2018.
3. Informations du directeur : concertation sociale sur la professionnalisation.
4. Parcoursup : calendrier, attendus, places à pourvoir.
5. Budgets des départements de l'IUT.
6. Subventions et cotisations.
7. Questions diverses.

1. Accueil des nouveaux administrateurs.

La présidente souhaite la bienvenue aux administratrices et administrateurs nouvellement élus. Un tour de table de présentation est fait.

2. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 23 octobre 2018.

19 votants.

Résultat du vote : 16 voix pour

3 abstentions

3. Informations du directeur

Concertation sociale sur la professionnalisation

C'est la méthode du nouveau gouvernement appliquée dans beaucoup de ministères y compris celui de l'enseignement supérieur.



tél

+33 (0)2 32 74 46 01

fax

+33 (0)2 32 74 46 71

32, Rue Boris Vian

BP 4006

76610 LE HAVRE

www.iut.univ-lehavre.fr

Passer le DUT à 180 ECTS a pour but de renforcer la professionnalisation de nos étudiants. Beaucoup poursuivent leurs études après le DUT : on s'est rendu compte que les jeunes ont besoin de plus de temps pour devenir professionnels en entreprise, tant sur les savoirs que le savoir-être. C'est pour cela qu'ils se dirigent vers les LP qui leur permettent l'acquisition de compétences professionnelles.

Le gouvernement essaye depuis plus d'un an et demi de professionnaliser la licence en y insérant un volet professionnalisation. Mais cela semble difficile pour les licences générales. Comme l'objectif de professionnalisation reste une priorité, notamment pour lutter contre le chômage, la ministre propose le DUT en 180 ECTS (crédits européens) qui équivaut à un DUT en 3 ans, avec grade de licence, pour que les étudiants qui en sortent soient directement recrutés dans les entreprises sans pour autant abandonner l'accès aux poursuites d'études, masters notamment. La concertation a donné la parole aux IUT. La concertation est aujourd'hui terminée et les arbitrages sont annoncés pour fin janvier. C'est à ce moment que l'on saura si le DUT restera en 2 ans ou passera à 3 ans. Beaucoup d'entreprises passent le message sur la non reconnaissance dans les conventions collectives du niveau Bac+3. La CPU alerte sur le fait que ce passage se fera à moyens constants. L'idée est de viser les mêmes apprentissages qu'auparavant, de manière plus active, plus transversale, et en moins d'heures d'enseignement par an de façon à permettre plus de travail par projet, par équipe et un meilleur apprentissage de l'autonomie. Il faudra revoir tous nos programmes pédagogiques (PPN), tous nos enseignements. Chacun sera invité à retravailler au niveau national sur les PPN. Pour le moment, nous sommes dans l'attente.

La ministre reconnaît un réel problème avec les bacheliers professionnels qui ne s'insèrent pas dans la vie professionnelle ou n'ont pas le niveau pour intégrer un BTS. Une proposition a été faite aux IUT de mettre en place un niveau Bac+1 destiné uniquement aux bac pro pour leur permettre d'acquérir le savoir-être et les savoirs nécessaires à l'entrée dans la vie active. Mais pour le moment, nous n'avons aucune certitude sur le devenir de cette proposition.

S'agissant des flux d'étudiants et volumes d'enseignement liés à la mise en place du DUT en 180 ECTS, les projections sont à 30% d'étudiants et 20 à 25% d'enseignements en plus. Il serait possible d'envisager des panachages entre la deuxième année et certaines L3 ou 1^{ère} année de cycle ingénieur par la mise en place de passerelles. En l'état actuel des choses, l'Université Le Havre Normandie n'a pas les moyens de mettre en place ce dispositif.

Un administrateur enseignant-chercheur prend la parole et rappelle qu'un étudiant obtenu un DUT de grade de licence est en droit d'intégrer un master en formation initiale. L'établissement doit être en mesure de proposer un master dans la suite de la formation. Actuellement ce n'est pas le cas pour toutes les formations proposées en DUT.

Gestion de la masse salariale : vacataires et contractuels sur ressources propres

Le directeur rapporte que l'Université offre 160 000 heures de formation mais n'a du personnel que pour en assurer environ 80 000. Le remplacement des enseignants mutés ou retraités par des titulaires ou des contractuels ne peut plus être automatique : l'université n'a plus la masse salariale pour les recruter. L'IUT va donc devoir faire des choix pour ses demandes de postes d'enseignants. La présidence a en effet annoncé que nous aurons en 2019 un contractuel de moins qu'en 2018. Moins celui qui n'a déjà pas été engagé pour remplacer l'enseignante mutée dans une autre université, cela signifie que nous aurons deux contractuels en moins pour la rentrée 2019. Pour préparer la rentrée, le directeur demandera aux chefs de département leurs besoins en postes. La direction fournira les indicateurs souhaités par les départements. On aura ainsi les priorités de chaque département. En fonction de tous ces éléments, la direction proposera au CA ses arbitrages. Ils seront soumis au vote.

Réussite étudiante

Selon les statistiques ministérielles, l'IUT était classé 5^{ème} au niveau national pour la plus-value apportée à la réussite des étudiants il y a trois ans. Il y a deux ans, 6^{ème}. Cette année, 4^{ème}. Réussite et les instruments pour y arriver fonctionnent. La force de l'IUT du Havre est sa diversité, aussi bien dans son offre de formation, que dans ses personnels enseignants et enseignants-chercheurs et personnels BIATSS. Le directeur a écrit à l'ensemble des personnels pour les remercier de leur implication.

Un administrateur représentant le monde économique évoque la revue l'Etudiant et son dernier sondage : l'attractivité de l'IUT du Havre est classée en 47^{ème} position. Cela ne va pas dans le sens de ce qu'annonce le directeur. Il faut donc se méfier des chiffres. Ce sont des étudiants qui sont interrogés aussi bien sur les locaux que l'offre et la qualité d'enseignement. Un administrateur demande si l'on a une information sur les critères de cette enquête : ils étaient précisés mais l'administrateur ne les a pas analysés en détails : sa remarque ne portait que sur les chiffres et leur interprétation. Une représentant des professeurs donne une précision sur l'acception du mot attractivité : l'IUT du Havre recrute essentiellement sur l'arrondissement du Havre ou le département Seine-Maritime. Il pense que l'attractivité n'a rien à voir avec la qualité.

4. Parcoursup : calendrier, attendus, places à pourvoir.

Mise en place du calendrier : il démarre au 20 décembre avec l'ouverture du site pour les étudiants. Les lycéens sont invités à prendre connaissance de l'offre de formation.

22 janvier 2019 : le site ouvre pour que les lycéens déposent leurs vœux, jusqu'au 14 mars. Ils auront ensuite 15 jours pour finaliser leur dossier.

Pour le 3 mai, les enseignants devront examiner les dossiers et donner leurs réponses. Jusqu'à fin juillet, les étudiants pourront répondre. La période complémentaire sera de fin juin au 15 septembre. Il manque encore des arbitrages ministériels sur l'anonymat des candidatures, par exemple. Les IUT s'opposent à l'anonymat des candidatures, puisqu'elle permet, entre autres, de favoriser le recrutement féminin dans des secteurs industriels.

Les attendus : le choix du système IUT est de publier des attendus nationaux. Le réseau souhaite fonctionner de manière nationale, par le biais des CPN/CCN.

Les flux : la reconduction des conditions et capacités d'accueil est reportée sur l'année prochaine.

Les administrateurs enseignants souhaitent mieux prendre en compte la présence de redoublants sur le tableau distribué par le directeur. Selon l'arrêté du 3 avril 2015 : les départements tertiaires doivent accueillir 28 étudiants par groupe et les départements secondaires 26. En accord avec les administrateurs, le tableau est corrigé pour laisser leur place aux redoublants dans l'ensemble des départements (voir tableau joint).

Vote sur les capacités : 19 votants.

Résultat du vote : unanimité.

5. Budgets des départements et de l'IUT.

Le directeur présente le budget de l'IUT. Il explique les recettes générées par le CFA et le Centre de formation continue (CFC) . Cette année l'université a décidé de procéder à des virements pour ces montants et de ne plus passer par le biais du Budget initial (BI). Cette situation permet de simplifier les écritures comptables en évitant de comptabiliser deux fois ces sommes (une fois au CFA et au CFC et une fois à l'IUT). Le directeur détaille les recettes liées à la taxe d'apprentissage et remercie l'ensemble des acteurs engagés dans la collecte car elle a été fructueuse.

L'IUT accueillera l'AG de l'ADIUT : une prévision de recette est effectuée (l'IUT rentrera totalement dans ces frais pour cette opération)

Le directeur présente la dotation allouée aux départements. La demande des départements a été arbitrée pour répondre aux besoins du service général à hauteur de 9%. Pour les investissements, les montants ont également été revus à la baisse : les investissements manquants seront sollicités à la présidence au Budget rectificatif n°1, c'est-à-dire au moment où l'on connaît le niveau du fonds de roulement et quand la présidence fait appel à projets d'investissements. La présidente pose une question concernant les investissements. Si leur montant total est de 137600 €, et qu'on ne le retourne pas intégralement affecté aux départements, où est passé le reste ? La responsable du service financier répond que le différentiel est affecté au service général.

Une administratrice enseignante fait remarquer que Professional English n'a plus de ligne budgétaire. Le directeur explique que la formation a totale latitude et n'a pas nécessairement besoin d'avoir une ligne budgétaire fléchée. Une administratrice représentant les personnels BIATSS fait remarquer que certains départements ont dépassé leur budget cette année et dans le passé. Un administrateur enseignant craint que la disparition d'une ligne fléchée soit pris comme une sanction à l'encontre de la formation : une telle décision doit être expliquée pour ne pas être perçue de la sorte. De même, attribuer un budget signifie autonomie et responsabilité. Le directeur répond qu'il veut bien faire réapparaître la ligne budgétaire mais de façon générale ne limite jamais les collègues dans leurs dépenses finalement. Le Service général met à zéro les budgets des départements en fin d'année afin de fluidifier la dépense et d'augmenter la réalisation budgétaire, ce qui a pour conséquence de la part des chefs de départements de vouloir à tout prix dépenser en fin d'année, de manière non prévue. L'administrateur enseignant rappelle que 3 départements travaillent avec cette Professional English et qu'il faut faire apparaître cette dépense pour montrer l'impact de l'international dans la politique de l'IUT.

La présidente demande de faire ressortir tout ce qui concerne la recherche et les relations internationales dans le budget 2019. La responsable financière rappelle que l'on a la possibilité d'utiliser un code analytique pour faire ressortir les dépenses de soutien de l'IUT à la recherche plutôt que de créer des sous-centres de responsabilité. Les codes analytiques permettent en effet de mieux assurer un pilotage budgétaire optimal dans le cadre de la procédure qualité mise en place par l'IUT depuis quelques années maintenant.

La présidente craint que, si l'on flèche trop certaines dépenses, on risque de trop figer les dépenses et leurs destinations.

Le directeur rappelle que la politique de recherche de l'IUT n'est pas tout-à-fait celle de l'Université : l'IUT consacre des financements spécifiques pour les chercheurs isolés sur demande et en complément de la politique de l'université. L'IUT finance aussi les congrès et séminaires dans lesquels ses enseignants-chercheurs sont impliqués.

La directrice-adjointe chargée de la qualité propose que soient présentés devant le CA les détails des dépenses du budget précédent.

Stéphane Lauwick dit que nous préparons l'évaluation et la certification des formations pour 2020.

Un administrateur représentant les professeurs demande sur quoi porte le vote : le tableau comporte des erreurs : il propose de voter sur le montant global du budget et la prochaine séance du conseil votera les répartitions faisant apparaître la recherche et Professional English.

19 votants

Résultat du vote pour le budget des départements: 1 abstention

18 voix pour

Résultat du vote pour le montant de 3 175 460€ : unanimité

6. Subventions et cotisations.

Présentation des subventions et cotisations prévues pour 2019, proposée en commission des finances du 10 décembre 2018 : Stéphane Lauwick explique le détail , notamment sur le financement du réseau IUT, des associations professionnelles.

19 votants.

Résultat du vote : unanimité

7. Questions diverses.

Questions diverses : aucune question diverse n'a été transmise.

La séance est levée à 21h10.